UNION MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMITE MINISTERIEL

Session extraordinaire du : 25 octobre 2018

RAPPORT DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE A LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

(N'Djamena, le 25 octobre 2018)

NOTE DE PRESENTATION

Conformément aux dispositions de l'article 32 de la Convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), ce Rapport du Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) sera présenté aux Hautes Autorités de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) à l'occasion de leur Sommet Extraordinaire prévu le 25 octobre 2018 à N'Djamena, au Tchad. Il s'articule autour des principaux points suivants :

- 1) l'évolution économique et financière récente des pays membres de la Communauté ainsi que les perspectives pour la période 2018-2019 ;
- 2) l'évolution de la politique monétaire et du système financier de la CEMAC ;
- 3) le bilan de la gestion des réserves de change et la situation comptable de l'Institut d'Emission ;
- 4) les mesures engagées en vue du renforcement de la stratégie communautaire de sortie de crise, et ;
- 5) les perspectives des réformes à la BEAC.

I. EVOLUTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE RECENTE ET PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES DES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC

Après une année 2016 difficile sur le plan économique, l'année 2017 et le début de l'année 2018 ont été marqués par un léger regain de l'activité économique dans les pays de la CEMAC. Boostés par l'accélération de la croissance économique mondiale, les cours des principaux produits de base, notamment l'or noir, se sont relevés, affectant positivement les performances économiques des pays de la CEMAC. Ainsi, la croissance devrait atteindre 1,7 % en 2018, après 0,2 % en 2017, et -0,1 % en 2016.

Quant à l'évolution des prix, le taux d'inflation en moyenne annuelle ressortirait à 2,2 %, contre 0,9 % en 2017 et 1,4 % en 2016.

Bien que cette amélioration ait été quelque peu soutenue par l'évolution de l'environnement international, les mesures de redressement budgétaire appliquées par Etats membres ont fondamentalement contribué à dégager un excédent du solde budgétaire base engagements, dons compris, de 0,5 % en 2018, après des déficits de 7,6 % du PIB en 2016 et 3,8 % du PIB en 2017.

Par ailleurs, le déficit extérieur courant, se contracterait, revenant de 4,2 % du PIB en 2017 à 3,7 % du PIB en 2018, et le taux de couverture extérieure de la monnaie s'établirait à 59,7 % à fin décembre 2018, après un taux de 57,5 % à fin décembre 2017.

En lien avec la poursuite de la reprise économique mondiale et le raffermissement du secteur non pétrolier, les perspectives pour l'année 2019 dans la CEMAC sont globalement favorables avec : *i*) un taux de croissance qui se situerait à 3,4 %; *ii*) un taux d'inflation stable en dessous du seuil communautaire à 2,2 %; *iii*) un solde budgétaire base engagements, dons compris, déficitaire de 2,9 % du PIB; *iv*) un déficit des comptes extérieurs qui reviendrait à 2,9 % du PIB; et iv) un taux de couverture extérieure de la monnaie qui remonterait à 63,5%.

II. EVOLUTION DE LA POLITIQUE MONETAIRE ET DU SYSTEME FINANCIER DE LA CEMAC

Ces évolutions globalement favorables seraient le résultat d'une conjugaison de diverses mesures : (i) le resserrement et la réforme de la politique monétaire mise en œuvre par la BEAC pour atténuer la pression sur les réserves de change, et (ii) la consolidation budgétaire et les réformes structurelles engagées par les Etats membres de la CEMAC dans le cadre des programmes en cours avec le FMI.

Pour sa part, et en droite ligne de ses missions, la BEAC a mis en œuvre plusieurs mesures pour freiner la chute des réserves extérieures enregistrée en 2016 voire entamer leur redressement, tout en réformant le cadre opérationnel de sa politique monétaire afin d'en accroître l'efficacité.

En effet, elle a resserré la politique monétaire depuis mars 2017, à travers une hausse du principal taux directeur de 2,45 à 2,95 %, et une réduction progressive des injections de liquidité, qui sont passées de 583 milliards de FCFA à environ 477 milliards de FCFA, soit plus de 100 milliards de baisse en un an.

Dans le cadre de l'amélioration du suivi de la position extérieure, la Banque Centrale (i) a renforcé les contrôles sur le rapatriement des recettes d'exportation, qui seront désormais assurés par une structure dédiée, créée en son sein, à savoir la Cellule centrale d'étude des transferts et de suivi de la réglementation des changes, et (ii) poursuit activement la réforme de la réglementation de changes afin de l'adapter aux évolutions récentes du système financier et d'en faciliter l'application effective. En effet, à fin septembre 2018, le volume de transferts exécutés pour le compte des banques a chuté de 21 % par rapport à l'année 2017. Dans le même temps, les rapatriements cumulés reçus du système bancaire ont été, pour la première fois, multipliés par 11,27, pour s'établir à 247,3 milliards de FCFA.

La redynamisation du marché interbancaire a également été un facteur important de l'atténuation des pressions sur la stabilité externe de la monnaie. En effet, le volume cumulé des transactions interbancaires a substantiellement augmenté, passant de 214,4 milliards en août 2017 à 446,8 milliards de FCFA un an plus tard. Cet essor est imputable, notamment, (i) à l'entrée en application du nouveau cadre opérationnel de la politique monétaire de la BEAC, qui consacre l'élargissement de la panoplie d'instruments d'intervention de la Banque Centrale et le renforcement de son cadre de régulation de la liquidité bancaire; (ii) au démarrage des appels d'offres compétitifs et à la réduction graduelle du montant d'injection de liquidité, et (iii) aux actions de sensibilisation des acteurs du marché, conduite par la BEAC.

Sur le marché des titres publics, les émissions lancées ont permis aux Etats de la CEMAC, de lever 1 171,8 milliards de FCFA depuis le début de l'année 2018. Avec la suppression définitive du financement direct des Etats par la Banque Centrale, le 5 août 2017, ce marché se présente désormais comme la principale source de mobilisation de l'épargne pour la couverture des besoins de financement des Etats.

Si le système financier de la CEMAC demeure globalement solide, les signes de vulnérabilité consécutif à la conjoncture économique encore fragile, constituent cependant, d'importants défis pour la COBAC et la BEAC.

III.GESTION DES RESERVES DE CHANGE ET SITUATION COMPTABLE DE LA BEAC

En matière de gestion des réserves de change, les mesures d'application stricte des dispositions de la réglementation de changes, en particulier celles relatives au suivi du rapatriement des recettes d'exportations ont commencé à porter leurs fruits. En effet, les réserves de change de la BEAC ont progressé de 7,11 % pour s'établir à 3 312 milliards de FCFA (5,0 milliards EUR) au 31 août 2018, contre 3 092 milliards de FCFA (4,7 milliards EUR) à fin août 2017.

En conséquence, le taux de couverture extérieure de la monnaie devrait s'améliorer, en remontant à 59,7 % à fin décembre 2018, contre 57,5 % un an plus tôt.

S'agissant de la situation comptable de la Banque, le résultat net estimé pour les huit premiers mois de l'année 2018 s'établit à -26,9 milliards de FCFA contre 95,4 milliards de FCFA un an plus tôt.

IV. POURSUITE ET RENFORCEMENT DE LA STRATEGIE COMMUNAUTAIRE DE SORTIE DE CRISE

La situation économique et financière de la CEMAC est aujourd'hui en voie de stabilisation. Dans ce contexte, la BEAC a joué un rôle capital dans les négociations et la conclusion des programmes des Etats avec le FMI, notamment en accordant des assurances en termes de maintien de la stabilité externe de la monnaie. Elle est, en outre, intervenue auprès : i) des autres bailleurs de fonds pour veiller au respect des décaissements des appuis budgétaires aux Etats membres de la Sous-région, conformément aux échéanciers arrêtés, et ii) des créanciers des Etats pour favoriser la restructuration des leurs dettes pour les rendre compatibles avec les prescriptions des programmes économiques et financiers conclus avec le FMI.

Les résultats obtenus soulignent cependant que de nombreuses vulnérabilités subsistent, notamment les risques d'un retournement imprévu de la conjoncture ainsi que d'un relâchement dans la poursuite des efforts de redressement des économies de la Sous-région et la mise en œuvre des réformes structurelles.

Les conséquences de la crise nous enseignent que les réformes engagées doivent, de manière incontestable, être poursuivies, approfondies, voire accélérées.

Eu égard aux défis liés à la viabilité des programmes avec le FMI, au renforcement de la résilience des économies de la CEMAC et à la reconstitution de nos réserves en devises, il convient d'insister sur les actions ci-après, indispensables au plein succès des réformes engagées :

1) la poursuite de la mise en œuvre des programmes d'ajustement signés avec le FMI. En effet, les efforts fournis en matière de discipline budgétaire, de rapatriement effectif des recettes d'exportation, d'amélioration du climat des affaires, d'approfondissement de l'intégration régionale et de reconstitution des réserves de change sont encore insuffisants et méritent d'être complétées par des actions vigoureuses à tous les niveaux;

- 2) la conclusion rapide des négociations avec le FMI des programmes économiques et financiers dans l'ensemble des pays de la Communauté. Les programmes signés par quatre des six pays de la CEMAC ont favorisé la mobilisation des ressources extérieures qui ont permis de compenser la baisse sensible des recettes budgétaires d'origine pétrolière et de renforcer la stabilité extérieure de la monnaie. Toutefois, pour une pleine efficacité de la stratégie communautaire et solidaire de sortie de crise, il est important d'aboutir à une conclusion des programmes du Congo et de la Guinée Equatoriale avec le FMI, afin de disposer d'un socle solide de rétablissement rapide de la stabilité macroéconomique et de l'amélioration de l'environnement économique dans la Zone;
- 3) le rapatriement par tous les Etats de leurs recettes d'exportations pétrolières et minières. Cette obligation, inscrite dans la convention de coopération monétaire en vigueur entre nos pays, doit faire l'objet d'une attention particulière à tous les niveaux afin de garantir une base saine à notre stabilité monétaire.

V. Perspectives des reformes a la BEAC

Afin de contribuer au redressement économique et financier de la Sousrégion dans un contexte où les perspectives économiques demeurent encore fragiles, la BEAC a poursuivi la mise en œuvre, au cours de l'année 2018, des mesures contenues dans le Plan Stratégique de la Banque (PSB) 2017 – 2020 visant à améliorer : i) la gouvernance et le fonctionnement de la Banque, ii) la réglementation des changes et la gestion des réserves de change, iii) l'efficacité de la politique monétaire, iv) les infrastructures d'information financière, v) le référentiel comptable, et vi) la surveillance du système financier.

Enfin, la première phase du processus de fusion des marchés financiers, consacrée à la fusion physique des structures des marchés (régulateurs, bourses et dépositaires centraux) est en bonne voie et devrait aboutir d'ici afin aout 2018. La deuxième phase de ce projet, portée sur la restructuration et le développement des structures du marché unifié, devrait être engagée dès décembre 2018 pour s'achever afin juin 2019.

Telle est l'économie du présent Rapport. /-